



**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE**



Communiqués de presse - archives nationales 2007

Sainte-Anne célèbre l'ouverture d'un ensemble de logements accessibles et abordables pour les personnes âgées

STE. ANNE, Manitoba, le 08 juin, 2007 — Des Manitobains de la région de Sainte-Anne ont pu emménager dans un nouvel ensemble de 28 logements abordables, grâce à un financement de plus de 1,4 million de dollars obtenu dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable Canada - Manitoba.

« Le nouveau gouvernement du Canada reconnaît l'importance du logement abordable, a dit l'honorable Vic Toews, président du Conseil du Trésor, représentant l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social. « Nous sommes heureux de travailler avec nos partenaires afin de tendre la main aux personnes à revenu peu élevé et à celles ayant des besoins spéciaux, ici, à Sainte-Anne. »

« Des logements de bonne qualité, sûrs et abordables aident les personnes âgées à maintenir leur indépendance dans leur collectivité, a déclaré le ministre des Services à la famille et du Logement, Gord MacKintosh. « Nous sommes résolus à offrir à tous les Manitobains des logements abordables, et nous sommes heureux de travailler avec nos partenaires communautaires pour lancer l'inauguration de la Place Ste. Anne. »

La construction de l'ensemble, situé au 25 de la rue Demers à Sainte-Anne, a été menée par le Conseil 4819 des Chevaliers de Colomb de Sainte-Anne. La Ville de Sainte-Anne a également apporté sa contribution sous la forme d'un terrain évalué à 115 000 \$. Le reste du financement proviendra d'une contribution aux fins d'immobilisations des Chevaliers de Colomb de Sainte-Anne et d'un prêt hypothécaire d'une société privée. Le coût total du projet s'élève à environ 3,23 millions de dollars.

Ce nouvel immeuble comprend 26 appartements de une chambre et deux de deux chambres. Jusqu'à 14 de ces logements sont destinés à des ménages à faible revenu qui bénéficieront également d'une aide financière du programme de suppléments de loyer en vertu de l'Initiative en matière de logement abordable, afin que les loyers soient proportionnés aux revenus. Le loyer de ces nouveaux appartements est considéré comme abordable, puisqu'il équivaudra au loyer médian du marché dans les régions rurales du Manitoba.

« Grâce à la vision et au travail philanthropique des Chevaliers de Colomb, à l'importante aide financière obtenue dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable Canada - Manitoba, à la gestion du projet par Acorn Development Consultants, au soutien de la ville et de la municipalité rurale et aux innombrables heures de travail de bénévoles, il nous est désormais possible d'offrir à des adultes de Sainte-Anne, au Manitoba, des logements abordables et de qualité, » a déclaré Robert Sarrasin, président du Conseil d'administration de Place Ste. Anne.

Les gouvernements du Canada et du Manitoba verseront chacun une contribution de 36,9 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable, preuve de leur engagement à accroître l'offre de logements abordables dans la province. Des contributions des municipalités, des secteurs privé et bénévole, de coopératives d'habitation et d'œuvres de charité viendront accroître considérablement l'étendue de cette initiative au Manitoba.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Kimberlee Jones
Communications et Marketing
Société canadienne d'hypothèques et de
logement
403-515-3048

L. Nadine Delisle
Affaires publiques
Services des communications Manitoba
204-945-3810

[Voir le discours](#)

Document d'information

Entente Canada - Manitoba concernant le logement abordable

Première phase

Les gouvernements du Canada et du Manitoba ont signé l'Initiative en matière de logement abordable en 2002. Cette première phase prévoyait l'investissement, de la part du fédéral, d'une somme de 25,39 millions de dollars, à laquelle devait se greffer une contribution équivalente de 25,39 millions de dollars de la part de la province du Manitoba et de ses partenaires communautaires du secteur de l'habitation. Cette entente servait à financer un programme de construction de nouveaux logements locatifs, un programme de réparation et de transformation des logements, un nouveau programme d'aide à l'accession à la propriété et un programme d'aide à la construction de nouvelles maisons.

Deuxième phase

Dans la deuxième phase, le montant total actuel de l'investissement sera augmenté de 23,08 millions de dollars d'ici 2010. Le gouvernement du Canada et la province contribuent à parts égales à cet investissement:

- Les fonds versés serviront à financer un programme de construction de nouveaux logements locatifs visant à accroître le nombre de nouveaux logements locatifs à prix abordable dans la province, au profit des locataires à faible revenu;
- un programme de réparation et de transformation des logements servant à réparer les propriétés en très mauvais état et à les transformer en maisons ou en logements locatifs abordables pour les ménages à faible revenu;
- un programme d'aide à l'accession à la propriété permettant aux locataires à faible revenu d'effectuer le versement initial lors de l'achat d'une première maison abordable, construite ou rénovée récemment grâce aux programmes de logement abordable;
- un programme d'aide à la construction de nouvelles maisons favorisant l'accession à la propriété grâce au renouvellement du parc résidentiel dans les quartiers urbains ciblés et les régions éloignées.

Par ailleurs, l'aide fédérale passe à 50 % des dépenses en immobilisations, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par logement. Les logements ainsi subventionnés doivent demeurer abordables et être occupés par des ménages à faible revenu pendant au moins 10 ans. La phase II vise les ménages inscrits ou admissibles à une liste d'attente en vue de l'obtention d'un logement social.

Autres mesures d'aide du gouvernement fédéral en matière de logement au Manitoba

En 2005 – 2006, le gouvernement du Canada a dépensé environ 123 millions \$ au Manitoba, principalement pour venir en aide à quelque 41 350 ménages à revenu faible ou modeste de la province, dans le cadre de la contribution du fédéral aux programmes de logement social.

Il a annoncé récemment l'injection de 256 millions de dollars pour prolonger de deux années les programmes de rénovation de la SCHL. Une somme d'environ 5,8 millions \$ a été versée au Manitoba pour l'application de ces programmes hors des réserves en 2007 – 2008.

Nouvelles hypothécaires - Sainte-Anne célèbre l'ouverture d'un ensemble de ...

Ces fonds permettront d'améliorer la qualité des logements pour quelque 38 000 Canadiens à faible revenu. Grâce à ces investissements, on obtiendra des résultats concrets, appréciables et durables pour les Canadiens qui ont besoin d'un logement sûr et de qualité.

Ce montant comprend les fonds consacrés au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), au programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA), au Programme de réparations d'urgence (PRU) et au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH).

Dans son budget de 2006, le fédéral a annoncé un investissement unique de 1,4 milliard \$ afin d'aider les Canadiens à se trouver un logement sûr, convenable et abordable dans toutes les provinces et tous les territoires.

Les fonds seront offerts dans le cadre d'une démarche souple, par l'intermédiaire de trois fiducies tierces :

- une fiducie pour le logement abordable d'un montant de 800 millions \$ sur trois ans, pour aider à soulager les pressions à court terme relativement à l'offre de logements abordables;
- une fiducie pour le logement des Autochtones hors réserves d'un montant de 300 millions \$ sur trois ans, afin d'aider les provinces à répondre aux besoins de logement des Autochtones du Canada vivant hors des réserves;
- une fiducie pour le logement dans le Nord d'un montant de 300 millions \$ sur trois ans afin d'aider les territoires à soulager les pressions à court terme relativement aux besoins de logement abordable dans le Nord.

La part du financement pour le Manitoba s'élève à 61,50 millions \$ et proviendra des deux premières fiducies.

Autres mesures d'aide du gouvernement du Manitoba en matière de logement

Le gouvernement provincial offre des programmes pour aider les ménages à revenu faible ou modeste à conserver, à acquérir ou à louer des habitations sûres, abordables et de taille convenable. Il accorde des subventions annuelles par l'intermédiaire de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba; il fournit du financement aux organismes de logement coopératifs et sans but lucratif pour les aider à préparer des projets de logement abordable pour les aînés, les personnes handicapées et les personnes à faible revenu. Il facilite l'obtention de fonds privés pour les projets de logements abordables élaborés et réalisés par des organismes sans but lucratif; il accorde aussi des subventions et des prêts visant la réparation des logements.

L'Initiative en matière de logement abordable est complémentaire aux programmes de rénovation et de réparation existants, comme le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Le gouvernement du Manitoba partage avec le gouvernement fédéral les coûts du PAREL, du programme Logements adaptés : aînés autonomes, du Programme de réparations d'urgence et du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement. Il finance aussi et administre le Programme de prêts d'urgence aux propriétaires.